

M.ROLFO
PRÉSIDENT DE CHAMBRE DE NIVEAU DÉPARTEMENTAL DU VAR
REMET LES TITRES MAÎTRE ARTISAN

Le titre Maître Artisan est la plus haute distinction de l'artisanat. Il garantit le savoir-faire et la qualité des produits et des services que les artisans proposent. Ce titre est un gage de valeur pour le consommateur et permet aux artisans de se démarquer sur un territoire.

Le savoir-faire artisanal représente un atout important en termes d'attractivité pour une commune et un département. Pour les citoyens, il permet de trouver des services de proximité de qualité ainsi que des entreprises de confiance et d'expérience pour développer les apprentissages.

Le Var est le 4ème département de France métropolitaine en densité artisanale avec 528 entreprises pour 10 000 habitants (Source : Insee RP 2019, REE 2020). Au 1er janvier 2023, 458 artisans détiennent le titre de Maître Artisan sur un total de 56 847 entreprises artisanales varoises.

Tout au long de l'année, Roland Rolfo, Président de Chambre de Niveau Départemental du Var, rendra visite aux chefs d'entreprise auxquels la Chambre de Métiers et de l'Artisanat PACA a attribué cette distinction.

Il est important de sensibiliser les artisans sur les conditions pour prétendre au titre de Maître Artisan afin de se différencier dans un marché économique de plus en plus concurrentiel.

Nous vous invitons à découvrir les artisans varois dont les dossiers de demandes ont été examinés puis validés par la Commission Régionale des Qualifications (COREQUA) présidée par le Président de la CMA Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Les artisans varois qui viennent d'obtenir le titre Maître Artisan



GARCIA Bruno

Entreprise : LAVASTONE

Activité : Céramiste d'art

Lieu : Toulon

L'artisan en quelques mots :

Monsieur GARCIA est Gérant de la SARL LAVASTONE depuis le 24 juillet 2013.

Il est Immatriculé au Répertoire des Métiers pour l'exercice de l'activité de Céramiste pour laquelle il a obtenu la qualité d'Artisan d'art, puis au Registre national des entreprises sans interruption depuis la création de ce registre au 01 janvier 2013.

Il contribue à la promotion de l'artisanat en portant une image d'excellence dans son métier. Sa clientèle prestigieuse se compose de professionnels du luxe et de particuliers pour lesquels il propose des œuvres sur-mesure en utilisant les techniques qu'il a développées. Il est spécialisé dans la création et la production haut de gamme d'objets en lave émaillée. Il a également formé 1 apprenti qui a obtenu son diplôme, ainsi que plusieurs stagiaires.

LANGELOTTI Audrey



Entreprise : LE STUDIO PHOTO

Activité : Photographe d'art

Lieu : Ollioules

L'artisan en quelques mots :

Madame LANGELOTTI Audrey est immatriculée au Répertoire des Métiers et de l'Artisanat depuis le 01 septembre 2011 puis au Registre national des entreprises sans interruption depuis la création de ce registre au 01 janvier 2013. La qualité d'Artisan d'art lui a été attribuée en 2020.

Elle est impliquée dans différentes actions de formation depuis l'obtention de son agrément auprès de la DIRRECTE formant aussi bien des stagiaires, des particuliers et des professionnels.

Elle a obtenu 3 fois le prix de Portraitiste de France ; en 2017, 2019 et 2023 ; ainsi que le titre d'European Photographer en 2019.



Les artisans varois qui viennent d'obtenir le titre Maître Artisan



ROUSSELLE Alexia

Entreprise : ALEXIA COIFFURE

Activité : Coiffure en salon

Lieu : Ollioules

L'artisan en quelques mots :

Madame ROUSSELLE Alexia est immatriculée au Répertoire des Métiers en Entreprise Individuelle depuis le 12 octobre 1998.

Elle a formé 4 apprentis qui ont tous obtenu leur diplôme.



FRANZONI Loetitia

Entreprise : TÊTE EN L'HAIR

Activité : Coiffure en salon

Lieu : Carqueiranne

L'artisan en quelques mots :

Madame FRANZONI Loetitia est immatriculée au Répertoire des Métiers en Entreprise Individuelle depuis le 03 janvier 2000 puis sans interruption en tant que Gérante de la SARLU à compter du 19 octobre 2005. Puis au Registre national des entreprises sans interruption depuis la création de ce registre au 01 janvier 2013. Elle a formé 3 apprentis qui ont tous obtenu leur diplôme.



DELACOTTE Yohann

Entreprise : BOUCHERIE DELACOTTE

Activité : Boucher-Charcutier

Lieu : Flayosc

L'artisan en quelques mots :

Monsieur DELACOTTE Yohann est immatriculé au Répertoire des Métiers depuis le 01 octobre 2013, puis au Registre national des entreprises sans interruption depuis la création de ce registre au 01 janvier 2013.

Il a formé 4 apprentis qui ont tous obtenu leur diplôme.

Les artisans varois qui viennent d'obtenir le titre Maître Artisan



DARMON Henri

Entreprise : CHARPENTE DARMON

Activité : Travaux de charpente

Lieu : Draguignan

L'artisan en quelques mots :

Monsieur DARMON Henri est immatriculé au Répertoire des Métiers en Entreprise Individuelle depuis le 16 juin 2008 puis au Registre national des entreprises sans interruption depuis la création de ce registre au 01 janvier 2013.

Son cœur de métier est la charpente bois et ses activités principales s'articulent autour de la couverture, la zinguerie et la pose de Velux.

Il a formé 4 apprentis dans le cadre du compagnonnage. Ils ont tous obtenu leur diplôme.



CHARBONNIER Ivan

Entreprise : AUTOMOBILE 83

Activité : Réparation et entretien mécanique automobile

Lieu : Sanary sur mer

L'artisan en quelques mots :

Monsieur CHARBONNIER Ivan est immatriculé au Répertoire des Métiers depuis le 01 octobre 2003 en tant que Président de la SAS, puis au Registre national des entreprises sans interruption depuis la création de ce registre au 01 janvier 2013.

Il a formé 8 apprentis qui ont tous obtenu leur diplôme.



Comment obtenir le titre de Maître Artisan ?

Notre engagement

Avec cette qualification, l'artisan valorise son activité et son savoir-faire auprès de sa clientèle en affichant le logo rouge Maître Artisan. Le titre de Maître Artisan est un titre présentant un réel avantage commercial. Il représente la plus haute distinction qu'il est possible d'attribuer à un artisan.

Notre service

Un conseiller de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Niveau départemental du Var accompagne l'artisan dans sa démarche pour :

- transmettre le dossier de demande de titre de Maître Artisan
- l'accompagner au montage du dossier de demande
- étudier son dossier et le suivi de la décision de délivrance du titre
- inscrire cette reconnaissance au Répertoire des Métiers pour être reconnu et visible, et lui adresser son attestation

Le titre de Maître Artisan est attribué par le Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Niveau départemental du Var, sous réserve :

- d'être titulaire du brevet de maîtrise dans le métier exercé ou un métier connexe
- de justifier de 2 années de pratique professionnelle

Il est attribué par la commission régionale des qualifications, sur dossier, sous réserve :

- soit d'être titulaire d'un diplôme de niveau de formation au moins équivalent au brevet de maîtrise dans le métier exercé ou un métier connexe, de justifier de qualifications en gestion et en psychopédagogie équivalentes à celles des unités de valeurs correspondantes au brevet de maîtrise et de justifier de 2 années de pratique professionnelle
- soit, en l'absence de diplôme, d'être immatriculé au Répertoire des Métiers depuis au moins 10 ans dans le métier et de pouvoir justifier d'un savoir-faire reconnu au titre de la promotion de l'Artisanat ou de sa participation aux actions de formation (formation d'apprentis par exemple)

Les plus

Après obtention du titre de Maître Artisan, la CMA PACA invite l'artisan à afficher et déployer le logo rouge Artisan dans son activité pour :

- affirmer son identité d'entreprise artisanale
- valoriser sa qualification professionnelle
- promouvoir son savoir-faire

Pour télécharger le dossier de demande, rendez-vous sur www.cmar-paca.fr





LA CHAMBRE

DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Partout présents

LA CHAMBRE

DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

A propos de La Chambre de Métiers et de l'Artisanat Provence-Alpes-Côte d'Azur

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de région Provence-Alpes-Côte d'Azur, établissement public administré par des artisans élus pour cinq ans, a pour mission de défendre les intérêts généraux des artisans, de promouvoir le développement des entreprises artisanales et d'accompagner l'artisan dans chaque étape de sa vie professionnelle : apprentissage, création d'entreprise, formation, développement économique, transmission.

En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la CMA PACA, c'est :

Un siège situé à Marseille et 12 agences entreprises, 15 antennes de formation continue et 8 Campus de l'Université Régionale de Métiers et de l'Artisanat

- Un réseau de proximité à l'écoute des besoins singuliers des entreprises artisanales et un interlocuteur privilégié des collectivités locales et des pouvoirs publics
- 150 Elus pour représenter et mobiliser le secteur
- 1 000 collaborateurs pour informer, orienter, former et accompagner les entreprises et leurs collaborateurs
- 10 000 personnes accueillies, 22 600 jeunes rencontrés, 16 000 porteurs de projets de création conseillés, 23 000 chefs d'entreprises accompagnés.

Plus d'informations sur cmar-paca.fr

Contacts Presse

Pour la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Provence-Alpes-Côte d'Azur
Julie PEZET 04 94 61 99 21 - 06 47 44 54 50 | j.pezet@cmar-paca.fr

Partenaire d'avenir

